

L'ordre du jour étant le suivant :

- Travaux Syndicat de gendarmerie
- Délibération « Fêtes et cérémonies »
- Bail ZC 36 : parcelle aire de jeux
- Affaires diverses

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Isabelle POULIN.

Etaient présents : Noémie ALLAIN, Dany BLAIRE, Valérie CHANCERELLE, Willy MOREAU, Isabelle POULIN, Philippe SCHWEITZER et Florian TORREGROSSA.

Etaient absents représentés : Mélanie COUCHENEY (pouvoir à Philippe SCHWEITZER), Fabrice MONGIN (pouvoir à Willy MOREAU)

Etaient absents excusés : Boris BALSAM et Véronique HURDEBOURCQ

ORDRE DU JOUR :

Mme le maire demande qui souhaite être secrétaire de séance.

M Willy MOREAU est élu secrétaire de séance.

Mme le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil municipal qui s'est tenu le 21 avril 2026.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

Travaux Syndicat de gendarmerie

Les travaux de rénovation de la gendarmerie sont toujours en cours.

Lors de sa séance du 28 avril dernier, le comité syndical de la caserne de la gendarmerie a décidé de procéder à un appel de fonds total de 25 000€ pour l'exercice 2026.

Comme les autres années, la commune de Villeneuve l'Archevêque prendra à sa charge 50% de la somme, le reste étant réparti entre les communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants.

Cela représente pour la commune de Les Clérimois la somme de 785.70€ sur la base de 298 habitants.

Les crédits étant prévus au budget, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à procéder au mandatement de la dépense.

Délibération « Fête et cérémonies »

Mme la maire rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation à l'article 6232.

Mme le maire sollicite de la part du conseil municipal, une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur l'article 6232. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise les dépenses suivantes à l'article 6232,

- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'évènements (mariage, naissance...), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres évènements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune.
- Couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune,
- Cérémonies commémoratives
- Noël des enfants, Noël des aînés....

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Bail ZC 36 : parcelle aire de jeux

La parcelle ZC 36, d'une superficie de 1ha72a25ca est actuellement louée par l'EARL Les Caves représentée par M. Aurélien BARBIER.

Sur cette parcelle se trouve l'aire de jeux.

Dans le cadre du développement de l'espace jeux, il convient de modifier le bail actuel en retirant 13a50ca (1350 m²) sur la totalité louée ce qui ramènerait la superficie louée à 1ha58a75ca.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Mme la maire à procéder à la modification et à signer tout document afférent à ce dossier.

Dossiers de demande de subventions

Travaux de nettoyage du Monuments aux Morts : un dossier de demande de participation sera déposé auprès de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

Travaux de réfection du toit de l'Église : le conseil autorise le maire à déposer des dossiers de demande de subvention préalablement à l'engagement des travaux.

Affaires diverses

ATD (Agence Technique Départementale) : un rendez-vous est prévu en mairie afin de faire le point sur l'avancée du dossier de réhabilitation des bâtiments, le jeudi 18 juin à 16h.

Garçon la note : La manifestation "Garçon la note" aura lieu le lundi 29 juin 2026 de 19h à 23h dans l'enceinte de la salle polyvalente. Le groupe présent sera "Les Gars de Passage" genre folk bohème.

Festivités du 13 juillet : Cette année aura lieu un pot républicain, suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice.

Dans l'attente d'un projet pastoral dans l'enceinte de la lagune, une tonte a été commandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Le maire
Isabelle POULIN



Le secrétaire de séance
Willy MOREAU

